



Santé, Environnement et Périnatalité :

Etude exploratoire sur les labels « santé environnement » en maternités et crèches

CONTEXTE ET OPPORTUNITÉ DE L'ÉTUDE

La Fondation Santé Environnement de La Mutuelle Familiale, créée en 2017, a pour objet de promouvoir la recherche médicale appliquée et l'innovation en matière de santé et d'environnement, ainsi que de sensibiliser l'ensemble des acteurs aux enjeux de la santé environnementale.

Protéger la santé des personnes vulnérables (enfants, femmes enceintes) est un axe important du 3ème plan national santé environnement :

« Les enfants constituent une population vulnérable en raison de différents facteurs : leur métabolisme et leurs défenses sont différents, ils sont dans une phase de différenciation et de prolifération cellulaire active, les périodes de la pré-puberté et de la puberté s'accompagnent de modifications hormonales et de différenciation de certains tissus. De plus, leurs comportements (jeux) les exposent différemment que les adultes aux polluants. En outre, la ration alimentaire des enfants comporte davantage de fruits, de légumes et de produits laitiers et les quantités et les doses de contaminants ingérées rapportées au kg de poids corporel sont proportionnellement plus importantes que chez l'adulte. Il en est de même pour l'inhalation où les taux exprimés en fonction du poids sont deux fois plus élevés chez les enfants, compte tenu de la spécificité de leur respiration (hyperventilation).

De plus en plus d'études soulignent la plus grande vulnérabilité des femmes enceintes et de leur futur bébé (exposition intra utérine) à différents polluants, avec des expositions très diverses : alimentation, eau, air, cosmétiques, etc. »

Une première étude commanditée par la Fondation Santé Environnement de La Mutuelle Familiale a montré qu'une piste pour encourager ces initiatives passait par les démarches de labellisation. Ces dernières visent à accompagner les professionnels pour repenser leurs pratiques et guider les parents dans le choix de leurs structures d'accueil. Ces labels concernent surtout les maternités et les crèches.

Les labels qui ont émergé de l'étude sont les suivants :

Pour les maternités :

- « Maternité Saine » : Ce label est porté par l'association HSEN (Habitat Santé Environnement) et le Dr Isabelle Farbos, Docteur en génétique et biologie moléculaire.

- « Maternité éco-responsable » : Ce label est porté par Primum Non Nocere, société d'accompagnement stratégique en RSE et développement durable.
- « HAB - Hôpital Amis des Bébé » mis en place à l'initiative de l'OMS, axé à l'origine sur l'allaitement maternel et l'organisation des soins autour des rythmes biologiques du nouveau-né et de la mère. Est-il aussi axé sur des dimensions environnementales ? Ce sera à vérifier.

Pour les crèches :

- « Ecolo-crèche[®] » porté par l'association du même nom
- « Eco-crèche » porté par la coopérative Cerise.

Ces remontées ne sont sans doute pas exhaustives.

Consciente des enjeux, la Fondation Santé Environnement de La Mutuelle Familiale souhaite approfondir sa connaissance des labels existants prenant en compte les risques environnementaux sur la santé pour les :

- Etablissements de Maternités
- Etablissements de Crèches.

La Fondation souhaite aussi explorer la pertinence d'une démarche de labellisation.

Ce panorama devra permettre à la Fondation Santé Environnement de la Mutuelle Familiale d'orienter sa réflexion et sa stratégie de soutien éventuel de ces labels.

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

- **Approfondir la connaissance** des labels « santé environnement » existants en France pour les maternités et les crèches
- Avoir un **éclairage sur la pertinence** d'une démarche de labellisation « santé environnement »

DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

- L'étude consistera à établir une **liste des labels** en rapport avec la prise en compte des risques environnementaux sur la santé dans les maternités et/ou les crèches. Cette liste devra être exhaustive pour les labels français. L'apport de labels provenant d'autre pays sera apprécié mais ne devra pas se faire en dépit de l'exhaustivité demandée sur le territoire français.

- **Pour chaque label identifié, il conviendra de décrire :**
 - Les objectifs
 - La nature de la démarche : simple apposition d'un label à partir d'un diagnostic d'établissement pour guider les usagers ou accompagnement méthodologique de la structure vers le changement
 - Les dimensions prises en compte : sanitaire, environnementale, économique, sociale...
 - Les champs d'intervention : bâtiment, eau, énergie et mobilier / air intérieur / politiques d'achats (produits ménagers, alimentation, couches, jouets...) / dispositifs médicaux...
 - Le détail des référentiels
 - Les procédures de contrôle
 - Le coût de la labellisation
 - L'information donnée aux usagers
 - Le nombre de maternités ou crèches labellisées ou en cours ainsi que la liste détaillée des établissements
 - Autres données d'évaluation de la démarche de labellisation
 - Le recensement des soutiens institutionnels et autres soutiens
 - Les éventuelles pistes d'évolution / d'amélioration pressenties

Il n'est pas demandé de réaliser un comparatif entre ces labels mais plutôt un inventaire objectif et exhaustif des conditions de labellisation.

Il est demandé de compléter cet inventaire par :

- **un ou des retours d'expérience de structures labellisées** : pour approfondir ce que la démarche de labellisation a apporté en termes de réflexion, de changements de pratiques et de perception des professionnels dans la représentation de leur travail, les freins rencontrés
- éventuellement quelques **témoignages de parents**, usagers de ces structures
- quelques **entretiens d'experts hors porteurs de labels** : ex : financeurs (ARS...) pour un avis éclairé sur la pertinence de la labellisation, les apports, les écueils à éviter, les facteurs clés de réussite...

ÉQUIPES ÉLIGIBLES

Sont éligibles :

- ❖ Des équipes de recherche universitaire (santé publique, ...) ;
- ❖ Des structures associatives ou des collectifs d'associations.
- ❖ Des organismes d'enseignement délivrant des formations diplômantes en gestion d'établissement de santé ou en marketing.
- ❖ Des cabinets d'étude

LIVRABLES

Les livrables attendus sont :

- ❖ Un compte rendu méthodologique de la recherche des labels
- ❖ Un inventaire des labels et descriptif de leur contenu
- ❖ Une synthèse sur la pertinence d'une démarche de labellisation « santé environnement » en maternités et crèches.
- ❖ Les éléments constitutifs ayant permis la constitution des témoignages (questionnaire, retranscription des entretiens, ...)

CONDITIONS DE RÉPONSE À L'APPEL À PROJETS

Les dossiers de candidature doivent comporter :

- ❖ Un curriculum vitae du responsable de l'étude ;
- ❖ Le formulaire de candidature complété.

ORGANISATION ET DÉLAIS DE L'ÉTUDE

L'appel à projets est ouvert **du 28/08/2018 au 20/09/2018**.

Une rencontre entre le Comité de Pilotage et la structure choisie aura lieu avant le démarrage de l'étude pour cadrer les attendus et présenter la méthodologie de travail.

Une présentation orale des résultats devra être faite le 12 novembre 2018. Le rapport final devra être rendu au plus tard le 30/11/2018.

BUDGET DE L'ÉTUDE

Les propositions ne devront pas dépasser 15 000 € TTC.

Le montant des offres devra être forfaitaire et global.

Le versement s'effectuera en deux fois, une première moitié à la signature la convention

Une deuxième moitié lors de la validation de l'ensemble des livrables par le Comité de gestion de la Fondation Santé Environnement de la Mutuelle Familiale.

CONDITIONS CONTRACTUELLES

Une convention sera établie entre la structure retenue et la Fondation Santé Environnement de La Mutuelle Familiale. Elle spécifiera les conditions de réalisation de l'étude par le porteur.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

ETAPE 1	Diffusion de l'appel à projets	28/08/2018
ETAPE 2	Réception des dossiers de candidature	20/09/2018
ETAPE 3	Validation du candidat par le Comité de Pilotage	25/09/2018
ETAPE 5	Conventionnement entre la Fondation et la structure retenue	1/10/2018
ETAPE 6	Réunion de cadrage en présence du porteur et du Comité de Pilotage	1/10/2018
ETAPE 7	Présentation des résultats	12/11/2018
ETAPE 8	Remise du rapport final	30/11/2018

DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES : 20 /09/2018 à minuit

Contact : 01 40 43 23 91

Envoi des dossiers à l'adresse suivante : riis@fondationdelavenir.org

***Tous les dossiers enregistrés feront l'objet
D'un accusé de réception par e-mail sous huitaine.***